

## ***La ministre Valérie Fourneyron rencontre les syndicats du MSJEPVA***

Le 18 septembre, dans le cadre du dialogue social auquel la ministre a pu rappeler son attachement, Valérie Fourneyron a invité les organisations syndicales siégeant au CTM des ministères sociaux : UNSA, FSU, CGT, FO, CFDT. Elle était accompagnée

de son directeur de Cabinet P. Sanjuan, de deux de ses conseillers de cabinet, l'inspecteur général Madoret et l'inspectrice Bourdais, ainsi que le secrétaire générale des ministères sociaux E. Wargon.

### **ACTE I :**

#### **la Ministre expose ses intentions**

La ministre indique aux syndicats qu'il y a accélération du calendrier de réflexion du gouvernement sur la décentralisation. Nous n'irions plus vers un acte III de la décentralisation mais vers une nouvelle étape identifiant mieux les « chefs de file » des politiques publiques. La loi pourrait être renvoyée au printemps 2013. Cependant les premiers échanges interministériels s'engagent. Chaque ministère a été invité par Matignon à faire parvenir pour le 21 septembre un inventaire des missions et propositions de décentralisations. Un séminaire interministériel, début octobre 2012, approfondira les échanges.

La ministre indique qu'elle est en train de faire un travail articulé de la manière suivante :

1. identifier les missions qui relèvent de la responsabilité de l'Etat et

celles qui sont transférables

2. réorganiser l'action publique jeunesse et sports et revisiter les structures

3. envisager des chartes de déconcentration de l'administration centrale vers les échelons régionaux et départementaux pour mieux confier au plan départemental la mise en œuvre par et avec les acteurs de

### **La RGPP sans le changement**

terrain.

La ministre fait savoir qu'elle a pour priorité la jeunesse. Elle dit sa volonté de restaurer la dimension éducative de son ministère. Cette mission éducative doit pouvoir être lisible partout. La décentralisation va peut-être venir interférer sur la manière de conduire ces missions mais leur caractère éducatif doit demeurer. Elle précise qu'il s'agira d'ailleurs moins de décentralisation que de pilotage et de

nouvelle définition de chef de file dans l'intérêt de la cohérence d'intervention des politiques publiques. La jeunesse comme le sport sont dans des domaines partagés avec les collectivités et les associations. Il y a nécessairement à envisager une forme de décentralisation dans ces domaines mais les personnels auront à décliner la priorité donnée à la dimension éducative des missions.

La ministre évoque l'actuel chantier ouvert sur les rythmes scolaires précisant que le MSJEPVA est très présent dans la réflexion pour y intégrer les rythmes de vie des jeunes. Ce qui induit le périscolaire et l'extrascolaire. Il s'agit là d'une mission nationale dans laquelle les personnels auront à s'investir. Elle rappelle qu'il faut renouer avec la dimension de l'interministériel en matière de politiques de jeunesse. En janvier 2013, elle réunira le comité interministériel à la jeunesse, en concertation avec les ministères, les élus, les associations et mouvements de jeunesse.

## *La ministre Valérie Fourneyron rencontre les syndicats du MSJEPVA*

**La ministre** précise encore qu'il faut plus de lisibilité dans l'intervention et les outils des politiques de jeunesse. Elle questionne la cohabitation de l'INJEP, du FONJEP, de l'agence de service civique. Sans évoquer une restructuration de ces trois entités, elle souligne cependant la réflexion nécessaire à avoir sur leurs missions et sur la nécessité d'une mise en cohérence...

**La ministre** aborde ensuite la question du sport et d'une nouvelle loi qui sera préparée dans une large concertation tout au long de l'année 2013 pour une promulgation en 2014. Des coopérations doivent être renforcées avec l'INSEP, comme avec le CNOF. Elle estime indispensable de revoir l'intervention du CNDS pour qu'il retrouve sa mission première d'appui aux territoires et aux clubs. Selon elle le CNDS, qui dispose d'un budget supérieur au programme sport, s'est fourvoyé dans des politiques d'investissement en équipements sportifs qui sont à clarifier car discutables. Sa gestion est préoccupante, ses engagements financiers sont critiquables. Le CNDS doit retrouver une gestion administrative « simplifiée ». Il faut envisager une « concentration » de moyens humains...

**La ministre** cite encore le statut des conseillers techniques sportifs et rappelle qu'ils ont toute leur place dans la politique ministérielle.

Les CREPS doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Selon elle,

l'Etat n'a plus les moyens de maintenir son patrimoine. Les Régions montrent tout l'intérêt qu'elles ont pour ces établissements et les ressources qu'ils représentent. Elle indique qu'il faut travailler une piste pour reconstruire un réseau de CREPS stabilisé et en rouvrir dans de grandes régions qui désormais en sont dépourvues. La piste des EPLE (tels que les lycées dont les locaux appartiennent aux Régions, avec une formule ad hoc à trouver du genre Etablissement Public de Coopération Sportive) permettrait d'envisager un investissement des régions sur la partie immobilière et l'entretien. L'Etat abonderait en personnels sur le cœur de mission. La ministre rappelle que les Régions vont se voir confier le pilotage de l'information et de l'orientation et qu'elles ont d'autres attentes dans lesquelles on retrouve d'actuelles prérogatives du ministère qui seront à interroger.

**La ministre** conclue sur les missions en précisant que les missions régaliennes devront aussi faire l'objet d'un examen. Celle de la protection des usagers et en particulier du contrôle sous toutes ses formes (protection de mineurs, équipements...) fait débat chez les personnels. Une piste consisterait à se rapprocher des conseils généraux qui ont aussi une mission de même type. S'il y a vérification de doublon, de chevauchement, il faudra envisager des mesures de simplification. Sur les certifications, sur l'accès à l'emploi des jeunes, il faudra aussi interroger l'existant.

**La ministre** termine son intervention en disant que le boycott des syndicats UNSA, FSU, CGT, FO des CTM et de CT de DRJSCS lui est problématique. L'absence de dialogue social nous fragilise tous. Voulant témoigner qu'elle fait un geste pour avoir un outil de dialogue social adapté, elle annonce sa décision d'aller vers un CTM spécifique au MSJEPVA et propose la mise en place d'un groupe de travail avec les organisations syndicales pour établir le calendrier de mise en œuvre.

### **Acte II : la réponse syndicale**

**L'intersyndicale** avait prévu que la ministre limite son annonce à la résurgence d'un CTM sans remettre en cause, ni la GRH des ministères dits sociaux, ni la RÉATE via les DRJSCS et DDI.

**Luc BENTZ** de l'UNSA avait été chargé de faire réponse à la ministre au nom de l'intersyndicale UNSA, FSU, CGT, FO. Tout en pointant l'inscription affichée du MSJEPVA dans plus et mieux d'interministériel, tout en notant que l'acte III de la décentralisation ne sera peut-être pas le transfert massif de missions annoncé, il apprécie la volonté gouvernementale de réinscrire le MSJEPVA dans la mission éducatrice. Pour que ce soit réalisable il faut un

# La RGPP sans le changement

grand pôle éducatif. La ministre ayant fait allusion à un rapport de l'inspection générale, l'intersyndicale demande à avoir communication de ce rapport et elle se livrera elle-même à une expertise au vu du rapport. Au regard de l'implantation des syndicats de l'intersyndicale et de leur audience dans le ministère cette expertise syndicale sera réalisable et assurée de qualité. Tout en actant le retour à un CTM de plein exercice L. Bentz note toutefois que ce n'est pas assorti du départ de la GRH des ministères sociaux. Il y a donc là une démarche qui s'arrête en chemin. Si le groupe de travail proposé par la ministre intègre la dimension RH des missions on peut, avec un calendrier assorti, renouer le dialogue social permettant d'avancer ensemble. C'est là un point essentiel qui tient soudée l'intersyndicale.

La **CFDT** précise que tout en l'ayant défendu, elle n'était pas une inconditionnelle du CTM commun des ministères sociaux qui avait plusieurs dysfonctionnements et elle prend acte d'un CTM spécifique tout en conservant la GRH actuelle et ses incidences sur la RÉATE.

**Tous les syndicats de l'intersyndicale** interviennent alors sur différents aspects. La CGT fait connaître qu'elle attend réponse claire à la question posée par l'intersyndicale pour quitter la GRH actuelle. FO souligne la maltraitance des personnels originaires de l'éducation nationale, informe que les précaires actuels qui sont en voie de titularisation ou d'obtenir un CDI public se voient

proposer exclusivement des statuts relevant des ministères sociaux par volonté d'éteindre la spécificité JS. Les syndicats UNSA ont le même type d'intervention. Samy Driss de l'UNSA ajoute que l'avancée proposée par la ministre n'en est pas une puisqu'elle correspond précisément à la lettre de la Loi.

Le **SNEP-FSU** questionne sur la décentralisation, sur les missions, sur la manière dont sera menée la concertation dans le cadre de la future loi sur le sport.

**EPA-FSU** **salue** la restauration affichée de la mission éducatrice, l'audace salubre à interroger des missions comme celle du contrôle, dit ne pas avoir peur d'une décentralisation qui s'annonce différente de l'acte II dit « Raffarin » si on est bien dans une approche reconnaissant des domaines partagés et les spécificités de chaque opérateur de terrain. Mais tout cela ne sera possible que si le MSJEPVA quitte les ministères sociaux.

## Acte III :

### La réponse ferme de la ministre

**Valérie Fourneyron** précise que le rapport d'inspection générale qui sera transmis aux syndicats n'est qu'un rapport avec des éléments qui correspondent aux choix ministériels et d'autres qui divergent. Elle maintient le MSJEPVA dans le giron des ministères sociaux et estime que

ce n'est pas contradictoire avec l'affirmation forte d'une mission éducative. Car cette mission concerne les champs sociaux, la cohésion sociale. Elle veut rassurer assurant qu'il existe des voies pour améliorer les relations entre les « directions métiers » (comprendre directions des sports et direction JEPVA) et les services déconcentrés, les établissements. Elle affirme que des propositions et réflexions seront étudiées pour améliorer la qualité de la RH. Ce chantier sera mené à tous les niveaux, y compris dans les DRJSCS et les DDCS/DDCSPP. Le MSJEPVA est inscrit et doit demeurer dans les ministères sociaux.

## Acte IV :

### un front syndical quasi unanime

À l'exception de la **CFDT** dont le représentant se satisfait du statu quo ministériel et questionne sur le devenir du Musée du Sport, des contractuels de l'INSEP, tous les syndicats Cartel-FO, FER-CGT, SEP-UNSA, A&I-UNSA, SNAPS-UNSA, SNEP-FSU, EPA-FSU rétorquent à la ministre que sa position n'est pas tenable pour restaurer la mission d'éducation. Exemples à l'appui en citant des DRJSCS (telle celle d'Ile de France), des DDI, il lui est démontré que vouloir améliorer la GRH en services déconcentrés, surtout en DDCS et DDCSPP où elle n'a pas pouvoir d'intervention est illusoire.

## *La ministre Valérie Fourneyron rencontre les syndicats du MSJEPVA*

# **La RGPP sans le changement**

Tous (sauf la CFDT) demandent le départ des ministères dits sociaux. L. Bentz réitère la demande intersyndicale d'un groupe de travail intégrant la recherche d'une autre GRH, évoquant une piste vers l'éducation nationale. Cette position étant celle de l'UNSA éducation et d'EPA-FSU, mais pas du SNEP-FSU, ni de FO qui pensent qu'une DRH autonome est possible à reconstruire.

### **EPILOGUE**

La ministre loue le SGEN-CFDT pour sa compréhension de la situation et le cite en exemple à l'intersyndicale. Cependant elle signale que le musée du sport n'ira pas à Nice et que les coûts dispendieux d'un musée mal pensé vont devoir être totalement revus. Elle redit à l'intersyndicale son choix des ministères sociaux et souligne qu'une DRH MSJEPVA spécifique n'est pas envisageable pour un si petit ministère. Rejoindre la DRH de l'éducation nationale serait se noyer dans le « mammouth ». Elle signale au demeurant que l'éducation nationale n'est pas en demande du MSJEPVA, bien au contraire puisqu'il ignore sa filière administrative MSJEPVA.

Tous les syndicats de l'intersyndicale (sauf le SEJS-UNSA) lui rétorquent que sa position revient à condamner l'existence des corps techniques et pédagogiques à très brève échéance ainsi que la filière administrative de l'éducation nationale qui fond au jour

le jour. Il y a parfaite incohérence à affirmer une mission d'éducation restaurée en pensant qu'elle peut survivre dans les logiques des DR et DDI actuelles.

La ministre dit que si elle constate de la souffrance en rencontrant les agents dans les services, cette dernière provient des conditions de travail et du manque de postes mais pas de la RÉATE. Elle a croisé plusieurs collègues satisfaits et enrichis par la cohabitation avec les collègues de la santé, de l'Acisé. L'intersyndicale fait valoir que le problème n'est pas d'avoir un bon voisinage et de bons rapports mais la logique préfectorale implacable qui va faire des DDI des bureaux de préfecture et des DRJSCS des annexes squelettiques exposées à une approche classique administration.

Un constat d'entier désaccord est établi de part et d'autre. La rencontre devait durer 1H30 et aura dépasser largement les 2 heures.

### **LES SUITES EN COULISSES, PUIS DANS LES LOGES**

E. Wargon (secrétaire générale des ministères sociaux) est venue trouver l'intersyndicale après la réunion pour se faire expliquer pourquoi les personnels se reconnaissant dans FO,

FSU, CGT, UNSA voulaient à ce point partir. Là encore des exemples précis ont été donnés. E. Wargon a repris les argumentations de la ministre, comprenant que la piste « éducation nationale » voulait que la cohérence soit aussi une remise en cause de la RÉATE donc une volonté de quitter les DDI et DRJSCS pour rejoindre les services départementaux de l'éducation nationale et les rectorats. Elle a repris la remarque sur la disparition inévitable dans un si gros ministère. Il lui a été répondu que jeunesse et sport était né de l'éducation nationale et les DDJS comme les DRJS avaient vécu plus de 20 dans les inspections académiques de l'époque et les rectorats sans y être noyés. Elle l'a découvert, semble-t-il. D'autres arguments lui ont été avancés sur les incompatibilités de gestion avec la DRH actuelle (décrochage des corps enseignants et de leurs revalorisations de carrières, exposition à une modification des recrutements sur des bases administratives, etc.).

L'intersyndicale s'est rapidement mise d'accord ensuite pour poursuivre le mouvement de boycott CTM et CT des DRJSCS et relancer la signature de la pétition. Un communiqué commun a été travaillé entre l'UNSA et la FSU, FO et la CGT ne pouvant y participer en raison de l'heure tardive. Ce communiqué engage l'intersyndicale dans un maintien de l'action.

**D. HUDE**